

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-1963**

commune (s) : Corbas

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public de voirie communautaire située rue Marcel Mérieux, à l'angle du chemin du Petit Bois - Abrogation des décisions du Bureau n° B-2005-3761 du 28 novembre 2005 et n° B-2006-4709 du 23 octobre 2006

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 13 décembre 2010**Décision n° B-2010-1963**

commune (s) : Corbas

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public de voirie communautaire située rue Marcel Mérieux, à l'angle du chemin du Petit Bois - Abrogation des décisions du Bureau n° B-2005-3761 du 28 novembre 2005 et n° B-2006-4709 du 23 octobre 2006**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre de la ZAC du pôle agroalimentaire, la réalisation de la voie nouvelle n° 55 et le déclassement du chemin du Petit Bois ont entraîné la création de délaissés de voirie rue Marcel Mérieux, à l'angle du chemin du Petit Bois.

La SCI Le Ventoux, propriétaire de la parcelle cadastrée AS n° 37, a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'acquérir ces délaissés de voirie, ainsi que les 2 parcelles communautaires cadastrées sous les numéros 74 et 77 de la section AX d'une superficie respective de 13 et 5 mètres carrés, en vue de réaliser un accès et d'aménager un parking pour leur restaurant.

Préalablement à la cession de ces terrains désaffectés appartenant toujours au domaine public de voirie communautaire, il convient de procéder à leur déclassement pour une superficie totale de 725 mètres carrés : 564 mètres carrés issus de la parcelle cadastrée AS n° 91 et 161 mètres carrés provenant de la parcelle cadastrée AX n° 79.

L'ensemble des services communautaires consulté est favorable à ce déclassement.

Le demandeur s'est engagé à supporter les servitudes pouvant grever lesdits terrains.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par les voies bordant le terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Cette décision annule et remplace les décisions du Bureau n° B-2005-3761 du 28 novembre 2005 et n° B-2005-4709 du 23 octobre 2006 qui comportaient une erreur matérielle relative à la superficie à déclasser.

Aux termes du compromis, la SCI Le Ventoux a accepté d'acquérir ces biens au pris de 29 720 €, libres de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine du 5 novembre 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 5 novembre 2010 ;

DECIDE

1° - Abroge les décisions du Bureau n° B-2005-3761 du 28 novembre 2005 et n° B-2006-4709 du 23 octobre 2006.

2° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire, d'une surface totale de 725 mètres carrés, située rue Marcel Mérieux, à l'angle du chemin du Petit Bois, à Corbas, en vue de la réalisation d'un parking.

3° - Approuve la cession à la SCI le Ventoux, pour un montant de 29 720 € de diverses parcelles de terrain nu situées à Corbas.

4° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 29 720 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 29 0270 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 et en recettes : compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.